



Saint Mitre
les Remparts

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANCOIS, Cournac, Kinda.

Absent avec procuration :

Monsieur MORERA donne procuration à Monsieur KOESSLER

Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Monsieur BOURCHET est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 27 février 2012 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Contre

Lecture est donnée des décisions n°12.08 à 12.011.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée qui l'accepte, de retirer de l'ordre du jour le point n°6 "Transports urbains – Ligne 29 – Gratuité – Convention entre le Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains (S.M.G.E.T.U.) /Commune de Saint Mitre les Remparts"

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°019 – Finances communales – Reprise anticipée des résultats – Affectation provisoire des résultats de clôture de l'exercice 2011

A LA MAJORITE,

PREND ACTE par 22 Voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2011 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	505 176,61	834 550,21
Déficit		
Résultat reporté en €		
Excédent	1 175 686,50	0
Déficit		
Résultat cumulé en €		
Excédent	1 680 863,11	834 550,21

CONFIRME l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 au Budget Primitif de l'exercice 2012 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 100 000,00
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 734 550,21

DCM N°020 – Finances communales – Budget 2012
Vote des trois taxes directes locales

A LA MAJORITE,

FIXE par 22 Voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2011 comme suit :

Taxes	Pour mémoire Taux 2011	Pour 2012 Taux votés
Taxe d'habitation	16,99 %	16,99 %
Foncier bâti	28,50 %	28,50 %
Foncier non bâti	75,83 %	75,83 %

DCM N°021 – Finances communales – Vote du Budget Primitif 2012 de la commune

A LA MAJORITE,

VOTE par 22 Voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" le budget primitif 2012 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2011 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

Dépenses		TOTAL
Opérations réelles	6 517 993,00	6 729 208,00
Opérations d'ordre	211 215,00	

Recettes		TOTAL
Opérations réelles	6 593 506,00	6 729 208,00
Opérations d'ordre	35 702,00	
Résultat reporté	100 000,00	

Section d'investissement en euros

Dépenses		TOTAL
Opérations réelles	4 318 560,63	5 663 187,00
Opérations d'ordre	35 702,00	
Restes à réaliser	1 308 924,37	
Résultat reporté	0	

Recettes		TOTAL
Opérations réelles	2 909 166,89	5 663 187,00
Opérations d'ordre	211 215,00	
Restes à réaliser	861 942,00	
Résultat reporté	1 680 863,11	

DCM N°022 – Finances communales – Signature d'une convention pour le versement d'une subvention à l'association "Football Club de Saint Mitre"

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association "Football Club de Saint Mitre" afin de permettre le versement de la subvention accordée à cette association.

DCM N°023 – Affaires scolaires - Fermeture de classe au groupe scolaire Edouard Vaillant

A L'UNANIMITE,

DESAPPROUVE la décision unilatérale du Directeur Académique des Bouches du Rhône de fermeture d'une classe du groupe scolaire Edouard Vaillant préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé dans cette école.

DCM N°024 – Participation financière – Prise en charge du nettoyage des tags sur les murs de clôture des administrés subis dans la nuit du 02 au 03 mars 2012

A L'UNANIMITE,

DECIDE la prise en charge du nettoyage des tags par les services techniques municipaux sur les murs de clôture des administrés subis dans la nuit du 02 au 03 mars 2012.

Dans le cas d'une intervention par un prestataire extérieur, pour les personnes assurées contre ces dégradations, la ville remboursera le montant de la franchise restant à leur charge.

Pour les personnes dont l'assurance ne couvre pas ces dégâts, ou les personnes non assurées, la ville se chargera du nettoyage par les services techniques municipaux.

PRECISE que tout remboursement ne pourra avoir lieu que sur présentation de justificatifs des compagnies d'assurance pour la prise en charge de la franchise.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°025 – Acquisition de logiciel – Bibliothèque Charles Rostaing – Demande d'aide auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Exercice 2012

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 30% pour financer l'acquisition d'un logiciel Internet pour la bibliothèque municipale.

PRECISE que le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 3 550,00 € HT soit 4 245,80 € TTC.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**DCM N°026 – Installation de panneaux d'informations historiques dans le centre ancien
Demande d'aide auprès de la Direction Régionale des
Affaires Culturelles (DRAC) – Exercice 2012**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 30% pour financer l'acquisition des panneaux d'informations historiques.

PRECISE que le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 1 830,00 € HT soit 2 188,68 € TTC.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°027 – Personnel communal – Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012 et pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'instaurer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012 et pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

FIXE le coefficient à appliquer au taux moyen de l'IFTS des attachés de 2^{ème} catégorie à 2.

FIXE le crédit global à 3 595,80 euros.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

La séance est levée à 19h.40.

Le Maire

Christian BEUILLARD